

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Un discours de M. Combes. — L'élection du bureau de la Chambre. — L'élection sénatoriale du Nord. — Les fonctionnaires devant l'éducation laïque: l'opinion de MM. Charles Dupuy et Ribot; une révocation justifiée. — L'incident de Lunéville: le clergé catholique en Alsace-Lorraine.

Lundi a eu lieu le banquet annuel du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie. C'est devenu une tradition pour le chef du gouvernement, invité d'y prononcer un discours politique en face des plus hauts représentants des affaires.

M. Combes n'y a pas manqué; il a pris la parole après M. Mascaraud, président du Comité et M. Trouillot, ministre du Commerce.

Comme il était naturel dans une pareille réunion, c'est l'éloge de la paix qui a fait le fond des discours: on y a célébré les ententes franco-anglaise et franco-italienne, l'alliance franco-russe. Cela semble une indication très nette que la crise russo-japonaise n'entraînera pas, malgré les desirs de la faction cléricale-nationaliste qui a pour organes le *Gauleis* et *l'Autorité*, la France dans la guerre.

M. Combes a parlé du passé de son ministère et annoncé les projets d'avenir de son gouvernement; au premier rang, la loi de deux ans et la suppression de l'enseignement congréganiste. Il a terminé par un appel chaleureux à l'union de tous les républicains de gauche pour l'élection du lendemain et son appel a été entendu.

Mardi les Chambres ont donc fait leur rentrée pour la session ordinaire de 1904.

M. Henri Brisson, le candidat du Bloc, a été élu par 2 voix de majorité contre un inconnu, du groupe progressiste sur le nom duquel tous les groupes de l'opposition se sont affirmés.

Au fond c'est une grande victoire pour les républicains.

Que l'on se souvienne d'abord des susceptibilités froissées par l'austère radical lors de son passage au pouvoir, puis et surtout du nombre de voix acquises en la même circonstance par les présidents de la Chambre les plus célèbres: Méline choisi au bénéfice de l'âge, Casimir Périer, Ch. Dupuy, Burdeau, Floquet toujours élus avec moins de 250 voix.

Mais l'incident le plus grave de la séance, ce fut l'échec de Jaurès, et celui de Dubief et par contre le succès de l'ineffable Germain-Réache. On a pu croire un moment à la dissolution du Bloc, et déjà les réactionnaires triomphent.

Il s'oublie que le scrutin public va désormais remplacer le scrutin secret. Là est en somme toute la philosophie de la séance de mardi.

L'élection sénatoriale du Nord où le candidat radical, M. Triboureaux, a été battu de 13 voix par le candidat progressiste M. Chateleyn, est très suggestive de la nouvelle position des partis.

Autrefois lorsque deux candidats républicains étaient en présence, le moins favorisé au 1^{er} tour, fut-il très modéré, se retirait devant le plus favorisé, radical ou opportuniste; il ne fut fait d'exceptions à cette règle que dans des cas très rares et toujours à propos d'un socialiste.

Or à Lille, dimanche dernier, au second tour le candidat progressiste ne se désista pas en faveur de son concurrent républicain radical et comme toute la réaction vota pour lui, le Sénat se trouve ainsi posséder un représentant républicain élu par la réaction.

C'est la tactique de Méline une fois de plus mise au jour; comme l'a dit M. Ranc, il est bien démontré désormais, que les progressistes ne sont plus bons

qu'à couvrir d'une étiquette républicaine la politique des cléricaux de tout acabit.

Au vrai, rien de plus normal; la terre tourne, les hommes s'agitent et les esprits évoluent. En n'avançant pas, le parti progressiste (à ironie des mots) s'est vu rejoint par les groupes réactionnaires: de là les blocards et les antiblocards d'aujourd'hui.

Le cas du juge de paix de Bellegarde (Creuse), envoyé en disgrâce dans la Haute-Vienne, pour avoir placé avec ostentation son fils dans un établissement ecclésiastique, pose une fois de plus devant l'opinion la question des devoirs des fonctionnaires de la République à l'égard de l'Université. Le Gouvernement a-t-il le droit, sans violer la liberté d'assigner que des serviteurs de l'Etat sur un point: magistrats, officiers, etc. ne contribuent pas à desservir l'enseignement laïque donné par l'Etat et par conséquent à s'entendre avec les ennemis jurés de la démocratie et de la République?

Tous les Gouvernements du passé ont répondu: oui, avec cette différence que les régimes monarchiques ont veillé rigoureusement à l'application du principe tandis que le régime républicain, à tort ou à raison, n'a jamais fait autre chose qu'à affirmer son droit en des circulaires retentissantes.

M. Maurice Faure, en une petite étude bien documentée, cite deux opinions à l'appui de la thèse du droit absolu de l'Etat qui sont piquantes, celle de M. Charles Dupuy et celle de M. Ribot qui n'ont l'un ni l'autre ne peuvent être accusés de jacobinisme intolérant.

M. Charles Dupuy, écrit:

« Il est singulier qu'il y ait des gens dans ce pays qui, n'étant pas forcés d'être fonctionnaires, se croient en droit, une fois qu'ils le sont devenus — et on sait souvent aux prix de quelles sollicitations — d'avoir en quelque sorte une double comptabilité, ou si vous aimez mieux, une double conscience: à la fin du mois c'est la conscience qui touche l'argent de l'Etat et tout le reste du mois c'est la conscience qui se défie de l'Etat et qui le lui dit en mettant ses enfants hors des écoles de l'Etat... »

M. Ribot exprime la même opinion, avec non moins de netteté.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que le juge de paix de Bellegarde, a été révoqué par décret présidentiel.

Ce juge de paix avait eu l'étrange idée d'abord d'accuser le député d'Aubusson de manœuvres ayant provoqué son déplacement, puis de lui demander aide et protection, et enfin de clabauder à tous les échos qu'il ne vendait pas sa conscience pour 1.800 francs, son traitement.

L'expulsion de M. Delsor, prêtre alsacien, député d'Alsace au Reichstag, venu à Lunéville, dans un fief nationaliste, pour y prêcher sur la décomposition de l'Eglise et de la France aux mains de M. Combes, a fait crier toute la presse réactionnaire et cléricale; on a reproché au Gouvernement d'avoir considéré un alsacien comme un « étranger », et on a déclaré que c'était la plus terrible leçon de choses donnée depuis 1870 aux protestataires des pays annexés.

Il faut en rabattre de cette interprétation donnée au décret d'expulsion pris sur les conseils du Préfet de Meurthe-et-Moselle. D'abord il ne dépend pas de M. Combes de considérer comme français ou non les alsaciens-lorrains annexés par des traités formels; s'il y a des responsables, ce sont bien les nationalistes césariens du second empire dont nos Le-maitre et autres sont les dignes descendants. Et puis chacun sait que par les négociations du pape Léon XIII avec Guillaume II, le clergé catholique alsacien est devenu le meilleur instrument de germanisation des pays du Reichland et cela en compensation d'avantages sérieux — réintroduction tacite des Jésuites.

N'est-ce pas un fait d'importance capitale que la nomination faite par le pape à l'évêché de Metz, ce pays français par excellence, de Mgr Zorn de Bulach, renégat indiscuté de son pays d'origine, c'est-à-dire de la France?

A L'ÉTRANGER

L'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. — En Extrême-Orient: Russie et Japon.

La semaine dernière, à Rome, l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc a été proclamée par décret pontifical. Le pape a prononcé un discours dans lequel il a fait des allusions malicieuses à la politique de notre gouvernement actuel et cela devant M. Nisard, notre ambassadeur, — heureusement très sourd!

Cette cérémonie de la proclamation de l'héroïcité est la première phase d'une action qui peut mener à la sainteté.

La seconde phase est la « béatification » et la troisième est la « canonisation »; mais pour que celle-ci soit proclamée, il faut la constatation de deux miracles faite par l'intermédiaire de Jeanne.

La tactique de l'Eglise en cette occasion est assez intéressante pour que nous lui consacrons un article spécial.

En Extrême-Orient, la situation est toujours tendue. Il semble que les préparatifs de guerre se continuent févreusement des deux côtés.

Pourtant on considère qu'à St-Petersbourg les conseils de paix l'emportent de plus en plus grâce au président du Conseil des ministres, M. Witte; un des plus beaux conseillers du tsar, le secrétaire Besobosof, vient de partir en congé pour Nice. Cependant la note russe remise au Japon ne concède pas la Corée en toute souveraineté au Mikado.

Aux dernières nouvelles, le Japon a fait remettre sa réponse à l'ambassadeur russe; il n'y a plus qu'à attendre.

LA SITUATION

La nomination du bureau de la Chambre sans avoir causé un échec réel pour la politique d'union à gauche, n'a pas non plus donné la victoire qu'on était en droit d'espérer.

Il s'est produit dans les rangs de la majorité républicaine des défections. M. Henri Brisson n'a point recueilli toutes les voix auxquelles lui donnaient droit son passé politique, sa haute qualité, la fidélité aux convictions.

Des petites rancunes ont pu, dans un scrutin secret, se donner libre cours.

M. Henri Brisson n'en a pas moins été élu et, quoi qu'on en dise, son élection est une grosse défaite pour l'opposition. C'est, en effet, un drapeau que les républicains viennent de planter au fauteuil de la présidence. Henri Brisson incarne à merveille la politique de gauche, la lutte contre le cléricisme, contre la congrégation et le pays ne s'y trompera pas.

Mais les républicains ont eu le tort de marcher au scrutin à la débandade quand il s'est agi de l'élection des vice-présidents et, à la faveur de leurs divisions, ils ont amené l'échec de M. Jaurès, qui s'était pourtant toujours employé de son mieux à réaliser l'union des groupes de gauche. Il y a eu là une erreur de tactique fâcheuse, d'autant plus fâcheuse qu'elle a amené la dislocation du groupe le plus important de la majorité, le groupe radical socialiste.

Un nouveau groupe vient de se former, mais en réalité, la dislocation n'existe pas ainsi dire pas, car il semble qu'avant huit jours, le nouveau groupe aura absorbé presque tout l'ancien groupe, à l'exception d'une demi-douzaine d'intriguants qui s'efforcent de faire une politique de sur-renchère dirigée contre le Ministère. Le Bloc ne se trouvera donc pas atteint et il sera facile de s'en convaincre lorsque s'engagera une prochaine bataille politique. Ce jour-là, quand il faudra prendre publiquement ses responsabilités devant les électeurs, ceux qui votaient blanc mardi, ou qui favorisaient l'élection d'un candidat dissident, se seront évanouis.

Nous ne croyons pas que l'opposition puisse conserver des illusions. Elle peut affecter d'entonner des airs

de victoire, ses accents d'enthousiasme ne sont pas sincères. Il n'y a pas de majorité à la Chambre pour une autre politique que pour celle qui est actuellement suivie: l'heure du Ministère de concentration à droite n'a point encore sonné.

Jean DULOT.

POINTES SÈCHES

PIE X

Voici un pape bien moderne, qui délibérément renie le passé et bafoue l'Inquisition. Ne vient-il pas de promulguer le décret approuvant l'héroïcité des vertus de la « vénérable » Jeanne d'Arc?

Félicitons ce pape infallible qui déclare que l'Eglise infallible s'est trompée.

Qui ne sait, en effet, que Jeanne d'Arc fut condamnée à être brûlée vive par un tribunal de prêtres français, auxquels fut adjoint, « par respect pour le Saint-Siège », le frère Jean Lemaître, vicaire inquisiteur, délégué par son supérieur hiérarchique, l'inquisiteur du royaume? Qui ne sait que Jeanne d'Arc fut conduite au supplice, portant sur sa tête une mitre représentant des diables avec ces mots: *Hérétique, Relapse, Apostate, Idolâtre?*

Un pape songeant à canoniser une martyre martyrisée par l'Eglise, voilà un bel exemple de contrition parfaite, — et d'audace! Jeanne d'Arc proclamée une sainte par Pie X au XX^e siècle, voilà pour ce siècle une belle aurore.

Et oui, belle aurore, puisqu'elle montre que l'Eglise est en danger de perdre sa « Fille aînée ». La voilà, en effet, apportant à ce pays de France, jadis si fidèle, un culte nouveau pour remplacer les cultes anciens trop délaissés. Puisse le culte — né sans l'Eglise — de cette Vierge authentique et française, prospérer sur les ruines de l'Eglise catholique!

En attendant, félicitons une fois encore Pie X d'adorer ceux que l'Eglise a brûlés.

INTÉRIM.

Nous recevons une délicieuse silhouette de D^r Clary, le retraité d'hier, ce sera pour un prochain numéro.

Chambre des Députés

Séance du 14 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. RAULINE DOYEN D'ÂGE

La Chambre procède à l'élection de deux secrétaires:

MM. A. Bernard, avec 231 voix; Chambon, avec 208 voix, sont élus.

M. Rauline invite M. Brisson à prendre place au fauteuil.

Quand le vaillant républicain Brisson parait, la gauche debout lui fait une enthousiaste ovation.

M. Brisson prend la parole: il remercie les députés de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner en le nommant président de la Chambre et après avoir fait l'éloge de M. Rauline doyen d'âge, M. Brisson manifeste des regrets de la retraite de M. Bourgeois.

« Un sentiment généreux, continue-t-il, du même ordre a dû vous guider dans votre choix. Je vous en suis profondément reconnaissant. Vous me rappelez les choses qui ne meurent point: la vérité, la justice et nos devoirs envers l'Etat, forme active et vivante de la patrie. Pour prendre un président plus jeune vous n'avez que l'embaras du choix. Peut-être avez-vous tout bonnement fait appel pour diriger et accélérer vos travaux à un vieux professionnel du fauteuil. Je serai ce président-là si vous le voulez. J'ai intérêt à le supposer, car en allant le choisir entre les vétérans un peu fatigués déjà, vous vous êtes engagés à lui rendre la tâche facile, respect réciproque des opinions et des personnes, respect commun des lois. Ce sont là nos deux règles. Elles ne sont pas d'une observance si difficile. Je disais un jour à cette place que de très forts parti pris sont une garantie d'impartialité. Elevé par ces fils de la République qui la

chérissaient proscrite avec plus d'ardeur peut-être que nous la servons triomphante, ces forts parti pris je les ai, s'il ne m'était pas défendu ici de me rappeler comment j'ai été élu, je dirai que c'est à eux que je dois mon élection, mais j'y trouve en même temps que la tranquillité d'esprit toute facilité de comprendre et de mettre au même niveau les convictions opposées et égales, par suite la volonté d'assurer la liberté des controverses. Je vous demande à tous votre concours. De graves questions nous pressent.

La tâche de la République est de faire aux citoyens dans la France pacifique et respectée une vie plus haute, plus digne et meilleure. Les matériaux sont à pied d'œuvre. Travaillons.

De chaleureux applaudissements saluent ces belles paroles.

La Chambre fixe son ordre du jour: une demande d'interpellation sur l'expulsion du député allemand Delsor, est renvoyée à vendredi prochain après discussion à laquelle prennent part MM. Ribot, Denys Cochin, Conrad des Essarts et Combes.

M. Gauthier de Clagny demande une modification de l'article 7 de la loi sur les expulsions des étrangers.

L'urgence est refusée par 307 voix contre 235. Une motion de M. Paul Constans demandant l'abrogation de cet article est repoussée.

Et la séance est levée.

Séance du 15 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Bagnol développe son interpellation sur les incidents de la Bourse du Travail; il voudrait la suppression de la préfecture de police.

M. Coutant s'associe aux paroles de M. Bagnol et demande la révocation de M. Lépine.

M. Sembat fait le récit des incidents de la Bourse du Travail et affirme que les provocations viennent des policiers: il demande également la révocation de M. Lépine.

M. Combes répond qu'il a ouvert une enquête sur les faits signalés par les divers orateurs; l'envahissement de la Bourse du Travail par la police est condamnable: mais cet envahissement n'a pas été commandé par le préfet de police.

L'ordre du jour est voté par 369 voix contre 126.

M. Ribot dit que cet ordre du jour ne signifie rien; M. Combes aurait dû ou donner satisfaction aux interpellateurs ou couvrir le préfet de police.

M. Moujon dépose l'ordre du jour suivant:

La Chambre confiante dans le gouvernement prend acte de ses déclarations.

M. Combes accepte cet ordre du jour et demande à la majorité républicaine de le voter: c'est un vote de confiance.

Par 295 voix contre 234, cet ordre du jour est voté.

La séance est levée.

Sénat

Séance du 14 Janvier 1904.

PRÉSIDENCE DE M. WALLON, DOYEN D'ÂGE

Le Sénat procède au scrutin pour l'élection du bureau définitif.

M. Fallières est réélu président par 219 voix sur 228 suffrages exprimés.

Le scrutin est ouvert à trois heures pour l'élection des quatre vice-présidents.

Après l'élection de M. Fallières comme président, le dépouillement pour l'élection des quatre vice-présidents, donne les chiffres suivants: MM. Barbey, 189 voix; Peytral, 182 voix; Desmons, 177 voix; Poirrier, 163 voix: élus.

On vote pour l'élection des secrétaires.

Sont élus: MM. Théodore Girard, 190 voix; Saint-Germain, 187 voix; Garreau, 181 voix; Millès-Lacroix, 173 voix; Béraud, 173 voix; Forge-mol de Bostquenard, 170 voix; Got-teron, 169 voix, et Le Roux, 164 voix.

Le scrutin pour l'élection de trois questeurs donne les résultats suivants:

Sont élus: MM. Dussolier, 151 voix; Bonnefoy-Sibour, 137 et Gayot, 136 voix.

M. Cazot n'obtient que 122 voix. Le Sénat fixe à mardi la discussion sur les bureaux de placement. Et la séance est levée.

Séance du 15 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Dès l'ouverture de la séance, M. Fallières prononce l'allocution d'usage.

Il remercie le Sénat de la confiance qu'il vient de lui manifester une fois de plus.

M. Fallières rappelle les débats retentissants qui se sont déroulés à la tribune du Sénat, et il indique les réformes qui seront discutées au cours de cette session.

En terminant il adresse ses remerciements au doyen d'âge M. Wallon. Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le « Nobis »

Le *Nobis* des bulles nommant les évêques et archevêques va définitivement disparaître. On sait que depuis plus de huit mois, le saint-siège refusait obstinément d'enregistrer les nominations de M. Paul-Frédéric Beuvain de Beauséjour à l'évêché de Carcassonne et celui de M. Campistron à l'évêché d'Annecy. La presse cléricale avait affirmé que le maintien du *Nobis* était une question de principe, la dignité du Souverain-Pontife ne lui permettait pas d'en accepter la suppression. Léon XIII n'avait pas cédé: Pie X ne céderait pas. Or, celui-ci vient de s'incliner devant la volonté énergique du gouvernement français.

Les radicaux socialistes

Le nombre des adhérents aux groupes de la gauche radicale-socialiste est de 77: l'ancien groupe comprenait auparavant 115 membres: la majorité est donc pour la protestation contre l'échec de M. Jaurès.

Des démarches sont faites en vue de ramener l'union.

L'amnistie

La commission de l'amnistie, réunie sous la présidence de M. Chantagrel, a entendu le général André et M. Rouvier sur divers points de détail.

M. Rouvier s'est élevé contre la fréquence des lois d'amnistie qui ont une fâcheuse répercussion sur le Trésor.

Il voudrait que, seuls, fussent dispensés les frais de justice les amnisties qui devraient au Trésor moins de 800 francs.

Conseil des ministres

Le conseil des ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

La séance, qui a été très courte, a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le ministre de l'Agriculture a été autorisé à donner des primes à la culture du lin et du chanvre; il a soumis au conseil un projet de loi relatif aux usines hydrauliques sur les cours d'eau non navigables ni flottables.

Petites Nouvelles

— Un jeune hongrois, Alex Egerzger, domestique d'une artiste de cirque, vient de gagner un gros lot de 500.000 francs à une loterie.

— M. et Mme Pelletan se rendront à la fin de janvier à Mortagne, près Royan, où un banquet leur sera offert par le nouveau syndicat des inscrits maritimes: M. Combes assistera au banquet.

— A la suite d'une manifestation de sous-officiers et de soldats qui s'étaient rendus à la cathédrale d'Angers pour protester contre l'ordre du jour du général Peigné interdisant les cercles catholiques aux troupes, le général Peigné a assigné aux soldats de la garnison la cathédrale d'Angers.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quasi Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2442 du 16 janvier 1904. Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie. Jeanne d'Arc : Lecture du décret de Béatification en présence du Pape. — Domrémy : L'héroïcité de Jeanne d'Arc. — Etat actuel de la Basilique. — Groupe du Vestibule. — Les Vitraux d'une chapelle. — Refuge de la Basilique. — Porte de la Maison de Jeanne d'Arc. Les Etudiants Espagnols à Paris. Gérôme : Le Maître dans son Atelier. — Portrait du Peintre. Retour de Nordenskjöld : A bord de la «Tijica». — Principaux Membres de l'Expédition. — L'Exploration dans le salon du Paquebot. Russes et Japonais. — Carte de la Manchourie et de la Corée. — Pont militaire sur le Yalu. — Embarquement des Cosaques. — L'Etat-Major Russe sur les positions. Procession de la Fête des Rois à Jérusalem. — Les autorités turques assurent l'ordre sur le passage des moines et des chrétiens. Evénement au Soudan. — Une rue de Castres. — Pavillon d'Adolphe à Burlats. — Château de Ferrières. — Le Pain de sucre. — Chaos de la Rouquette. — Rocher tremblant. — Roc de Peyro Clabado. L'école des Postes et Télégraphes : le Directeur. — La Bibliothèque. — Le Laboratoire. — Mécaniciens. — Electriciens. — L'étalon de mesures électriques. — Arts et Curiosités : Une loge d'artiste. — Store en dentelle. — Vitrail teinté. — Garniture en cristal. — Applique électrique. M. Marinoni. — Le général Degorgis en Macédoine. Supplément sportif : Au Parc de l'Aéro-Club. — M. de la Vaux recevant le Comte et la Comtesse d'Eu. — L'Académie de l'Épée : Poules des Seniors et Juniors. — Echees par M. D. Janowski. Roman illustré : Le Roman d'un bon garçon, par Alber Cim. Le numéro 50 centimes

Bulletin Financier

La liquidation de quinzaine s'est bien passée, les reports se sont traités sur le pied de 40/0 environ. Cependant, les nouvelles d'Extrême-Orient étant soignées moins bonnes aujourd'hui, il s'est produit quelques réalisations sur les plus hauts cours cotés dans la séance d'hier. Le 3 0/0 revient à 97,65 au lieu de 97,77, clôture précédente. Parmi les Sociétés de Crédit, le Comptoir National d'Escompte à 606 et le Crédit Lyonnais 1.143 n'ont pas sensiblement varié. Nos chemins sont fermes : le Lyon à 1.415 ; le Midi à 1.160 ; le Nord à 1.833 et l'Orléans à 1.405. Le Suez revient à 4.032. Les fonds étrangers ont été l'objet de réalisations qui ont pesé sur les cours. L'Extérieure reste à 86,80 ; l'Italien cote 102,75 ; le Portugais à 62,72. Le Russe 3 0/0 1891 finit à 83. Le Turc Unifié recule à 87,65 ; la Banque Ottomane à 591. En Banque ; la Paramatta Copper est très ferme à 64,75. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont recherchés à 78 fr.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

troisième année : Fourrage artificiel ; quatrième année : Autre céréale. Et dans ce cadre, supposons que le climat convienne : Comme plante sarclée, à la Betterave ; Comme céréale, au Froment ; Comme fourrage artificiel, au Trèfle ; Comme deuxième céréale, à l'Avoine ; La condition climatologique résolue, examinons les règles agricoles (ameublissement, assainissement, nettoiement du sol, durée de végétation) et considérons pour la Betterave un champ ayant reçu un premier labour profond avant l'hiver, un deuxième après les froids et le troisième suivi des hersages nécessaires et du semis en mars-avril. Voilà pour l'ameublissement. L'assainissement, par rigoles simples tracées suivant la ligne de plus grande pente, complètera la préparation générale du sol. Quant au nettoiement, il marchera de pair avec l'ameublissement avec les labours et façons préparatoires, d'une part ; et avec les soins d'entretien (sarclages et binages de l'autre). La durée de végétation nous indiquera que le Froment peut bien succéder à la Betterave. Un raisonnement semblable nous démontrera que l'application des conditions agricoles énumérées (ameublissement, assainissement, nettoiement du sol, durée de végétation), peut parfaitement servir de base à la culture du Froment. En effet, après l'enlèvement de la Betterave, le terrain, façonné et entretenu comme nous l'avons dit, formera la meilleure base d'ameublissement à compléter, d'un côté, par un bon labour de semailles, accompagné des hersages nécessaires (première condition agricole) ; et de l'autre par des raies d'écoulement (deuxième condi-

tion), opération suivie de hersages spéciaux (troisième condition). A ce moment (avril), sur un terrain ainsi nettoyé, nous enfourchons la quatrième condition en jetant un Trèfle dans le Froment. La céréale enlevée, le fourrage prend ses coudees franches, se donne de l'air et s'apprête à suivre les phases normales d'une végétation florissante. Quant à l'Avoine, la fin de l'été (troisième année) nous donnera la facilité d'appliquer en tous points les principes sus-énoncés. Passant au rôle des lois chimiques (nutrition et restitution), étant donné que quatre éléments essentiels, l'azote, la potasse, l'acide phosphorique et la chaux, forment tout engrais complet ; que la Betterave, en particulier, demande des matières fertilisantes à base d'azote nitrique, sans préjudice de l'acide phosphorique ; qu'une fumure naturelle ou chimique doit être assez abondante sur la Betterave pour laisser au Froment des excédents d'azote et d'acide phosphorique bien émulsionnés en quelque sorte ; qu'à défaut de ces excédents, les superphosphates haut titre (500 kilogrammes à l'hectare, à l'automne), et le nitrate de soude (200 kilogrammes au printemps) complèteront la fertilisation ; que le Trèfle, fixant l'azote de l'atmosphère et du sol par ses racines et non par ses feuilles, comme on l'avait cru jusqu'ici (action nitro-microbienne), se trouvera bien dans ce milieu, sauf à parfaire son bilan fertilisant par 500 kilogrammes de plâtre à l'hectare, au printemps, afin de mobiliser les éléments alcalins qui restent dans le sol, notamment les éléments potassiques ; que l'Avoine trouvera, par le fait, assez d'azote avec les feuilles de légumineuses jonchant la terre après l'enlèvement du Trèfle ; qu'au besoin, on compléterait, le cas échéant, en superphosphates, l'acide phosphorique nécessaire, etc. Toutes ces considérations bien en-

solument. A cette seule condition les errements passés ne renaitront pas et de nouveau et pour toujours, cette fois profitant de la bonne leçon qui nous a été infligée, nous nous grouperons en un faisceau compact, pour faire face à la réaction toujours plus arrogante. Voici la composition du Bureau nommé par acclamation : Président, M. Malvy, conseiller général ; Premier vice-président, M. Granouillac, maire ; Deuxième vice-président, M. Gay, Jacques ; Questeur, M. Vaysié, pharmacien ; Assesseurs, MM. Salamagne et François ; Trésorier, M. Bavenet ; Secrétaire, M. Combarieus. Condat. — Distinction. — M. Tournier, maire de Condat, est nommé officier d'Académie. Sincères félicitations.

Chronique agricole

Le relèvement de notre agriculture par l'assolement quadriennal. Nous avons souvent entendu dire qu'en fait d'assolement, le meilleur consistait à ne pas en avoir. Cette assertion rompt en visière avec l'opinion générale. Il est, croyons-nous, facile d'en démontrer l'inanité. Peut-on, en effet, ne pas tenir compte des lois climatologiques, agricoles, chimiques et économiques des cultures ? S'il en était ainsi, faisant d'abord abstraction du climat, n'y aurait-il pas imprudence à se lancer, par exemple, dans l'acclimatation des plantes étrangères à la région ? L'homme, les animaux, les végétaux, ne sont-ils pas l'expression exacte de leur milieu. D'autre part, peut-on, au point de vue purement agricole, négliger l'ameublissement, l'assainissement, le nettoiement du sol et ne pas tenir compte de la durée de végétation des plantes cultivées ?

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 7

LA MARIEUSE PAR L. DE LASSERRE Officier d'Académie II N'ayant plus de mère à peine surveillée par une tante, souvent délaissée par son mari, elle s'amassait à escamoucher avec tous les élégants, qui venaient se brûler les ailes aux feux de ses beaux yeux. Jusqu'à présent ce passe-temps n'avait été que platonique. Le sera-t-il toujours ? Le vicomte, charmé de servir de cible à la jeune femme, s'empresse de fournir la réplique, se croyant assez fort pour jouer impunément avec la gentille baronne, une quasi provinciale. C'était un feu croisé, d'attaques et de ripostes, spirituellement lancées. Tous deux prenaient plaisir à cette joute d'esprit où ils rivalisaient d'entrain. Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

Raoul ne songeait plus à Marguerite malgré les gestes expressifs de la comtesse d'Arcourt, et continuait à flirter avec sa piquante voisine. Celle-ci très surexcitée, le regard brillant, continuait à lancer ses traits les plus acérés. Dans le feu de la conversation, Régina fit tomber la rose rouge qu'elle avait placée dans l'échancrure de son corsage, décollé très bas, Raoul s'empara de la fleur tiède et parfumée. Il la porta sans hésiter à ses lèvres. C'était risqué. La baronne réclama la fleur. Le jeune homme la passa audacieusement à sa boutonnière. Régina eut peur, elle devint circonspecte. Ce changement dérouta le brillant vicomte. Il se souvint de ses projets matrimoniaux. Il se retourna vers Marguerite. Raoul, un habitué des salons, où trônent les horizontales de haute marque, avait peu pratiqué les jeunes filles, instinctivement il les fuyait. En général il les trouvait bêtes. La physionomie railleuse de Mlle de Ménéard n'était pas faite pour l'encourager. Il ne savait trop comment entrer en matière. Pourtant il ne pouvait, lui l'irrésistible vif, l'homme à bonne for-

tune, rester en échec devant une petite fille sortie hier du couvent. Il essaya en ces termes de nouer la conversation. — Vous voyez en moi, mademoiselle, un homme bien embarrassé. Marguerite le regarda toute surprise, ayant déjà sur les lèvres un sourire moqueur. — Je ne connais personne ici, continua-t-il, j'ai peur de commettre des maladrotes, ce serait un acte de véritable charité de me renseigner sur tout ce monde avec lequel je vais vivre pendant mon séjour ici. — Volontier, interrogez-moi, répondit Mlle de Ménéard. Il la questionna sur chacun des convives de M. de Bornier. Alors avec une verve endiablée, sans pitié aucune pour les ridicules de tous ces gens pétris d'orgueil et de fatuité elle fit l'histoire de chacun. Les uns étaient des bourgeois enrichis cherchant à cacher leur origine par de brillantes alliances avec la noblesse, les autres des ruinés ou ratés remplis de jalousie et de morgue, et portant aussi haut que possible un blason qu'ils veulent redorer par tous les moyens. Raoul n'en pouvait croire ses yeux. Quel cet enfant si jeune encore, si naïve exerçait son esprit sur les défauts d'autrui et cela avec une réalité effrayante.

Sans le savoir elle venait même de jeter de fameux pavés dans le parterre du vicomte. Décidément ce coin perdu de la province était une véritable pépinière de femmes surprenantes. Malgré tout, il aimait encore mieux la séduisante baronne. Depuis un instant, Georges écoutait les renseignements, humoristiques, donnés par sa jolie voisine, il éprouvait une sorte d'amertume, de mortification involontaire en face de ce déploiement de marques aristocratiques. Marguerite devina-t-elle ce léger froissement. — Ton jour est-il qu'elle cessa ce genre de conversation et se tourna vers la jeune ingénieure, elle lui rappela si gracieusement le passé qu'elle sut se faire pardonner son incartade. III La journée avait été accablante de chaleur. Aucune brise ne venait rafraîchir l'atmosphère lourde de la nuit. Malgré la splendeur étoilée du ciel, il régnait une obscurité profonde en dehors du cercle lumineux formé par le lustre du salon allumé pour le bal. Chacun se groupait selon ses sympathies. Régina de Puivray entraîna Marguerite vers l'extrémité du parc, où la Loire coulait, dans son vaste lit de sable, ses eaux limoneuses.

Raoul et Georges les suivirent. Tous les quatre allèrent s'appuyer sur une balustrade de marbre blanc, au bord de laquelle on apercevait le fleuve à la terrible renommée. Ils causaient, tout en respirant le souffle frais de la brise, qui monte par intervalles. Tout à coup, Mlle de Ménéard poussa un cri d'effroi et de douleur. Elle venait d'être saisie à la nuque, par une griffe mystérieuse, elle devait rester courbée sous l'étreinte, afin de ne pas souffrir. La longue branche d'un superbe rosier grimpa, soulevée par une rafale, l'avait frappée violemment. Régina voulut voler à son secours, elle vint imprudemment donner de la tête dans les branches de l'arbuste, pour ne pas laisser ses cheveux aux épines, elle dut rester immobile. Le vicomte s'empressa d'allumer une allumette, Georges, éclairé par lui, vint délivrer d'abord Mlle de Ménéard, dont la position était des plus critiques. Une grosse épine s'était profondément enfoncée dans la chair du cou. Avec des précautions infinies, il enleva toutes les tiges épineuses mêlées à la chevelure. Il était fort impressionné, le cœur lui battait, au contact de cette peau tiède et parfumée, et ce fut en tremblant qu'il enleva l'épave, autour de laquelle il voyait une gouttelette de sang vermeil. Mme de Puivray parvint à se dégager seule. Elle s'approcha vivement de Marguerite. — Ce n'est qu'une égratignure, dit-elle en essayant la légère blessure avec son mouchoir garni de dentelle. — Souffrez-vous ? demanda Georges. — Non, seulement j'ai été en proie à une réelle frayeur. Au loin, on entendait un air de danse, les groupes d'invités, dispersés sous les grands arbres du parc, se dirigèrent tous vers le château. Le bal allait commencer. L'orchestre jouait le prélude d'une valse. Georges s'approcha de Marguerite sans prononcer une parole, l'enveloppant seulement d'un regard tout chargé d'effluves, il lui tendit le bras. Elle se laissa entraîner vers les autres groupes coquettement allucés. (A suivre.)

Bulletin météorologique DATES TEMPERATURE Pression atmosph. maxima minima au niv. de la mer Temps 15 Vend. +10 +5 764.5 Pluie 16 Sam. +10.5 +4 766 Pluie (Altitude moyenne de Cahors 150 mètres au-dessus du niveau de la mer.) Temps probable : Pluie. D'HERBEAU.

I. D'une délibération en date du 17 mars 1903 et dont un extrait du procès-verbal est demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé, il appert que les actionnaires de la société anonyme dite « Société minière métallurgique du Quercy » ayant son siège à Paris, rue de Provence, n° 21, ont, étant réunis en assemblée générale extraordinaire, pris la résolution suivante : « L'assemblée générale autorise le conseil à augmenter le capital social de 800.000 fr. à un million de francs, par une émission de 200.000 francs d'actions de 500 francs chacune, ou par deux émissions de 100 mille francs chacune. » Ces actions auront les mêmes droits que celles représentant le capital primitif. II. Aux termes d'une délibération, prise le 16 septembre 1903, et dont un extrait du procès-verbal est demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé, le conseil d'administration de la Société minière métallurgique du Quercy, en exécution de la résolution votée par les actionnaires dans l'assemblée générale du 17 mars 1903, sus-énoncée, a décidé notamment : que le capital social serait porté de 800.000 fr. à 900.000 fr. par l'émission de 200 actions de 500 fr. chacune à souscrire et payables en numéraire aux conditions suivantes : que les actions seraient émises au pair et seraient payables intégralement au moment de la souscription ; qu'elles seraient assimilées complètement aux actions anciennes et auraient les mêmes droits. III. Suivant acte reçu par M. Dufour notaire à Paris soussigné, le 30 octobre 1903, le conseil d'adminis-

tration de la Société minière métallurgique du Quercy a déclaré que les 200 actions de 500 fr. chacune représentant 100.000 fr. montant de l'augmentation du capital social, décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 17 septembre 1903, en exécution de la résolution votée par l'assemblée générale des actionnaires le 17 mars 1903, avaient été souscrites par diverses personnes ou sociétés toutes dénommées, qualifiées et domiciliées dans une liste qui est demeurée annexée audit acte, et pour chacune dans la proportion indiquée en ladite liste et que chaque souscripteur avait libéré intégralement chaque action par lui souscrite. IV. De deux délibérations en date des 10 novembre 1903 et 19 décembre 1903 dont extraits ont été déposés aux minutes de M. Dufour notaire, soussigné, suivant acte en date du 12 janvier 1904, il appert que les actionnaires de la société sus-indiquée, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont reconnu sincèrement et véritablement la déclaration de souscription et de versement faite suivant l'acte sus énoncé, reçu par M. Dufour notaire à Paris, le 30 octobre 1903 et par suite décidé que le capital social était définitivement porté à 900.000 francs ; qu'en conséquence, l'article 6 des statuts était modifié et son texte entier remplacé par le suivant : Article 6 Le capital social est fixé à 900.000 francs représentés par « 1800 actions de 500 francs chacune. Pour Extrait : DUFOUR. « Une expédition entière des actes » et délibérations dont extrait précé » cède ainsi que de la liste jointe à

» l'acte de déclaration de souscription et de versement a été déposée le 15 janvier 1904 à chacun des greffes du tribunal civil de Figeac (jugement commercialement) et de la justice de paix du canton Est de Figeac ». Pour mention, DUFOUR. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFECTURE DU LOT EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841 AVIS Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Saint-Géry, le 10 novembre 1903, le propriétaire désigné ci-après a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication n° 2 a. SAVOIR : Madame Rose Ladoux, épouse Girard, Joseph, de Saint Géry. 1 are 75 de terre (section B 1117). 0 are 08 de sol de maison (section B 1126). (Dommages compris). Moyennant la somme de Cinq cent quarante francs (540 francs). Dommages compris. Saint Géry le 15 janvier 1904. Le Maire, CAYLA.

tribuer leurs créances et en affirmer la sincérité. Le Greffier, A. FOULVEREL. TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS Les créanciers de demoiselle Marie COUDERC, négociante à Cahors, place du Marché sont invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le 26 janvier courant, jour de mardi, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal pour faire vé-

Représentants dem. part. p. nouv. vente de café, avec primes surprises remplaçant le cachet. Immense succès. Ecrire, Boyer, 19, rue Duphot, Paris (1er arrondissement).

MANDELLI, CAHORS En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et parfaitement informé. Jamais le nombre des valeurs placées dans le public n'a été aussi considérable ! Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent : telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise ; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter. Du choix d'un journal financier dépend donc la fortune ou la ruine ! Le MONITEUR DES CAPITALISTES et des RENTIERS se recommande tout spécialement par la sûreté de ses informations, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires. Le MONITEUR DES CAPITALISTES et des RENTIERS (24 années) a des documents complets sur toutes les affaires créées depuis sa fondation. Tous les dimanche, il donne une étude impartiale des valeurs, dans tous les Bureaux de Paris, en Boulev. Haussmann, 50, Paris (8e).

Vient de paraître : « L'Assolément quadriennal » par M. Léon Daries, Ancien Directeur d'École d'Agriculture. Ce petit ouvrage, écrit en style clair, précis et méthodique, est à la portée de tout le monde. C'est une véritable « Philosophie de l'Agriculture », permettant aux profanes comme aux professionnels d'organiser l'exploitation d'un domaine rural à l'instar d'un chronomètre bien réglé. Pour le recevoir franco, adresser tout simplement 5 timbres-poste de 3 sous à M. F. LAMOLINAIRE, 22, rue Raymond-IV, Toulouse. Les Éditeurs. La GRANDE FABRIQUE H. SARRA, 33, Quai Voltaire, BESANCON (Doubs) OFFRE (gratis et franco) son nouveau Catalogue illustré de Montres, Régulateurs et Chronomètres de Précision. Très grand choix de Montres nouvelles, pour Hommes, Dames et Jeunes gens. — PRIME à chaque Montre, Garniture 2 à 5 ans. — DURÉE ILLIMITÉE. Chrones et Sautiers, or, argent et doublé or. Catalogues spéciaux : PENDULES, REVELS et BIJOUTERIE.